

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 24 janvier 2024

Nombre de Conseillers : 13 ; Présents 10 ; Votants : 12 ;

Date de convocation et affichage : 11 janvier 2024.

L'an deux mil vingt quatre le 24 janvier à 19h, le Conseil Municipal de Mers-sur-Indre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Christian ROBERT, Maire.

**PRESENTS** : M. Christian ROBERT Maire, M. Jean-Marc LAFONT, Mme Hélène BEHRA, M. Philippe HUGOTTE, Mme Maryse CLAIRON, M. Eddy BURLINSKI, Mme Aurélie ROTY LEPERS, Mme Michèle BREUILLAUD, Mme Nicole COLIN, M. Stéphane RENAULT.

**POUVOIR(S)**: Mme Emilie BARON donne pouvoir à Mme Aurélie ROTY LEPERS  
Mme Valerie SWIRBLESKA donne pouvoir à Mme Hélène BEHRA

**ABSENT** : M. Romain DUVAL

**Secrétaire de Séance** : Mme Hélène BEHRA.

Le Conseil Municipal, approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 8 décembre 2023.

**Modification de l'ordre du jour :**

M. le Maire propose :

D'ajouter 1 point à l'ordre du jour :

-Annulation salle des fêtes..

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification de l'ordre du jour

### ORDRE DU JOUR

**Ordre du jour :**

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 08 décembre 2023;
- DETR 2024;
- Tarifs assainissement ;
- Ouverture de crédits ;
- Parcours pédagogique « Mares » ;
- Questions et courriers divers

#### **DETR 2024 : RENOVATION THERMIQUE BATIMENTS SIS AU 39 BIS ET 41 RUE GEORGE SAND ( délib.n°01 du 24.01.2023)**

Monsieur le Maire présente le projet de rénovation thermique des bâtiments sis au 39 bis et 41 rue George Sand. Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité sollicite l'État pour l'octroi d'une subvention au titre de la DETR ou DSIL pour rénovation thermique des bâtiments 39 bis et 41 rue George Sand- changement système de chauffage et approuve le projet et le plan de financement comme suit :

DETR ou DSIL 2024..... :	6659,00 €
FAR 2024 (département)..... :	16 000,00 €
Autofinancement et ou emprunt..... :	5665,69 €

Pour une somme globale de 28 324,69 € HT soit 31 140,02 TC

**TARIF ASSAINISSEMENT ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°04 BIS DU 08.12.2023 ( délib.n°02 du 24.01.2024**

La redevance assainissement doit couvrir les charges consécutives aux investissements, au fonctionnement et aux renouvellements nécessaires à la fourniture des services, ainsi que les charges et les impositions de toute nature. Le Conseil municipal, à l'unanimité décide de fixer les redevances assainissement comme suit :

- Redevance fixe : 44€ HT à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025
- Redevance proportionnelle : 0,68€ HT /m<sup>3</sup> à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2024

**OUVERTURE DE CREDITS – CAUTION LOGEMENT ( délib.n°03 du 24.01.2024)**

Afin de régler la dépense de remboursement de caution de logements avant le vote du budget 2024, le Conseil Municipal à l'unanimité décide l'ouverture de crédit au compte 165 pour 400,00 €.

**PARCOURS PEDAGOGIQUE ( délib.n°04 du 24.01.2024)**

Le conseil à l'unanimité approuve le projet et le plan de financement pour la réalisation d'un parcours pédagogique lié à la biodiversité en partenariat avec Indre Nature.

Region..... :	2 435,00 €
Indre nature .....	721,00 €
Etat via Fond vert via Indre Nature..... :	1 648 ,00 €
Auto financement..... :	1 201,00 €

Pour une somme globale de 6 005,00 € HT.

**ANNULATION RESERVATION SALLE DES FETES (délib.n°05 du 24.01.2024)**

Vu la demande de location de la salle des fêtes en date du 23 septembre 2023 pour le week end du 29 décembre 2023 au 01 janvier 2024, au nom de M.Sébastien JEANNE ; Considérant le courrier de ce dernier en date du 20 janvier 2024, demandant l'annulation de la réservation de la salle des fêtes et le non-paiement du solde restant dû ainsi que la restitution de l'acompte versé soit 175 € et ce malgré le règlement de la salle des fêtes (et notamment l'article 7) ; Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité de ne pas réclamer le solde de la location et que l'acompte versé ne sera pas restitué.

**DIVERS :**

- Association RETINA  
Le conseil valide le choix de donner à titre gratuit la salle des fêtes à l'association RETINA , association dédiée à la lutte contre les maladies de la vue , afin d'y organiser une opération « mille chœurs pour un regard ».

- Centre de Loisirs  
Le centre de loisirs organisé par l'association Familles Rurales des 2M aura lieu cet été du 8 au 26 juillet dans les locaux de l'école.
- Programme Village d'Avenir  
Notre commune a été sélectionnée pour bénéficier de ce label et à l'accompagnement par les services de l'État dans la conception et la réalisation de nos projets relatifs à la transition écologique

La séance est levée à 20h30

Le Maire,



Christian ROBERT  
(Maire)

La secrétaire,

Hélène BEHRA.

